

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 01/2024**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue des chaumières (à hauteur du n° 1844) – Sté ROTEL CHEZ SIG IMAGE -**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 02/01/2024 – de Mme KAPLIN Typhaine– de la Sté ROTEL chez SIG IMAGE – Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod – 64210 BIDART ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de création de branchement électrique aérosouterrain, rue des chaumières à hauteur du n° 1844 ;

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement ou par feux tricolore et limitée à 30km/h, au droit des travaux de création de branchement électrique aérosouterrain – rue des chaumières, à compter du 15/01/2024 pour un délai d'intervention dans les 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté ROTEL chez SIG IMAGE– Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod – 64210 BIDART, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Mme KAPLIN Typhaine– de la Sté ROTEL chez SIG IMAGE– Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod – 64210 BIDART, email : [Typhaine.kaplin@rotel.fr](mailto:Typhaine.kaplin@rotel.fr)

Fait à HERZEELE, le 05 janvier 2024

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 05 janvier 2024

Le Maire, S.FRANCKE

